

Montluçon, le 6 juin 2017



Pierre-Olivier Cavey
Directeur des études et des campagnes
Ligue de Défense des Conducteurs

Monsieur,

Par un courriel du 30 mai dernier, votre association interpelle l'ensemble des candidats aux élections législatives de juin 2017 concernant notre position sur la politique actuelle conduite pour et par la sécurité routière.

Vous estimez que la politique actuelle serait un « tout répressif ».

Vous appelez de vos vœux à ce que l'on revienne à une sécurité routière « juste, saine et efficace », en associant les conducteurs, premiers usagers de la route.

Vous l'admettez par ailleurs, la mortalité routière repart à la hausse ses dernières années. Ce, en dépit de la multiplication des radars ou de ralentisseurs de toutes sortes.

S'il m'apparaît certain qu'imposer des amendes sévères à de très légers dépassements de vitesse autorisée est exagéré, il n'en demeure pas moins que la route est un lieu dangereux.

Certes, l'immense majorité des usagers de la route respectent les codes, mais c'est la minorité que l'on peut qualifier de délinquante qui pose problème.

Nous le savons, de nombreux conducteurs, suite aux retraits de leur permis de conduire, ou des personnes qui ne l'ont jamais eu, roulent quand même sur nos routes. Ils doivent être appréhendés et punis avec sévérité.

En outre, si les campagnes informatives et punitives condamnant la condamnation d'alcool durant la conduite sont entrées dans les mœurs, nous devons déplorer que de nombreux compatriotes consomment des substances illicites qui perturbent leur conduite au moins aussi gravement que s'ils avaient été ivres.

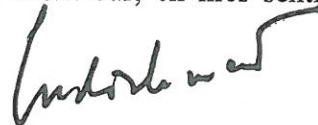
Un élu n'entend pas aller contre les conducteurs, mais bien marcher main dans la main avec eux. Il demeure néanmoins indispensable de punir avec sévérité les quelques délinquants de la route.

.../...

Les Républicains sont conscients que le permis de conduire permet à tous, et aux jeunes en quête de travail en particulier, à trouver plus facilement du travail.

Ainsi, notre mouvement entend créer un « contrat mobilité », entre l'État et les Régions, permettant l'obtention du permis de conduire et l'acquisition d'un véhicule, ce à prix réduit.

En espérant avoir répondu à vos inquiétudes, veuillez croire, Monsieur, en mes sentiments les meilleurs.



Daniel DUGLERY

